

Questions orales

depuis 11 ans. Le député sait que le gouvernement a mis sur pied des douzaines de programmes. Dans le budget d'avril, le gouvernement a affecté 2.4 milliards de dollars à la création d'emplois grâce à la construction d'infrastructures et un autre montant de 2.4 milliards de dollars sous forme d'encouragements au secteur privé. Le député devrait peut-être consulter des responsables du gouvernement. Il y a peut-être de nombreux projets possibles dans sa circonscription dont il ne s'est pas occupé; peut-être pourrait-il aider certains de ces chômeurs à trouver un emploi s'il faisait son travail de député avec diligence.

* * *

[Français]

LE TRAVAIL**LE CONFLIT À MONTRÉAL DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS À CFTM**

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Depuis déjà plusieurs mois, il y a un conflit à Montréal dans le domaine des communications à CFTM. Le ministre s'est attaqué à ce problème, et suite à la demande des deux parties, il a nommé un médiateur spécial. Est-ce que le ministre du Travail est disposé à faire rapport à la Chambre et à dire si oui ou non une entente semble se dessiner et si les deux parties semblent vouloir vraiment négocier à l'heure actuelle?

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Madame le Président, je peux confirmer à la Chambre qu'en effet depuis la nomination de M. Raymond Lebœuf, comme médiateur spécial, il y a eu toute une série de rencontres entre les deux parties sous la direction de ce conciliateur spécial. Je ne peux pas donner plus de renseignements à la Chambre à ce moment-ci parce que ces négociations se poursuivent privément et tout ce que je sais, c'est cela, probablement que l'honorable député a lui-même lu la même dépêche qui était publiée dans les journaux ce matin voulant que les 174 techniciens de Télé-Métropole auraient été convoqués pour ce soir à une assemblée générale pour, probablement, se prononcer sur une proposition de règlement, mais je ne tiens ce renseignement ni des fonctionnaires de mon ministre, ni de M. Lebœuf. C'est tout simplement un renseignement que j'ai lu ce matin dans le *Journal de Montréal*. J'espère qu'il est fondé, et que les deux parties arriveront à un règlement dans les plus brefs délais d'un conflit qui dure maintenant depuis plus de 13 mois.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**LES RECETTES PERDUES EN RAISON DE L'ACHEMINEMENT DU COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI**

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail qui est responsable des Postes canadiennes. La semaine dernière, le *Globe and Mail* de Toronto rapportait que, selon une étude menée par le Syndicat canadien des postiers, 98 p. 100 du courrier insuffisamment affranchi n'était pas détecté. Autrement dit, 98 p. 100 du courrier insuffisamment affranchi était quand même acheminé par les Postes. De partout jaillirent les

hauts cris, du gouvernement, de certains médias et d'autres au sujet de millions qui auraient été perdus si les Postes avaient accompli ce que la Commission des relations de travail leur a interdit de faire. Le syndicat a immédiatement accepté cette décision.

● (1450)

Étant donné les millions de dollars que cette pratique coûte aux Postes canadiennes, comment le ministre entend-il saisir Michael Warren et la Société canadienne des postes des problèmes exposés dans le rapport et s'assurer que les Postes ont suffisamment d'employés, assez de moyens appropriés pour éviter que non seulement nous perdions 20 millions, mais peut-être des centaines de millions de dollars du fait que la Société soit incapable d'appliquer la loi actuelle?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Madame le Président, je suis convaincu que la très vaste majorité des Canadiens obéissent à la loi et que tous les citoyens du pays qui utilisent les postes canadiennes affranchissent leur courrier conformément au prix établi. Qu'il y ait eu une tentative de la part de certains représentants d'une des unions des postes pour envoyer du courrier incorrectement affranchi, je pense que cette initiative a été désapprouvée non seulement par le Conseil canadien des relations de travail, mais également par l'ensemble de la population. Je suis convaincu que cette procédure non seulement ne sera pas poursuivie par les représentants de cette union, mais aussi qu'elle ne sera pas imitée par le public. Par conséquent, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure. C'est une initiative qui était vouée à l'échec dès le début, et je crois qu'il ne faut pas en faire un incident plus grave qu'il ne l'est en réalité.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS**LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE HIVERNALE DANS LE BASSIN DE L'ATHABASCA**

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je veux parler d'une route hivernale dans la région de l'Athabasca. Depuis que la Société Eldorado Nucléaire a fermé la mine Beaver Lodge à Uranium City, le gouvernement provincial n'a pas jugé bon cette année de construire une route hivernale dans le bassin du lac Athabasca pour desservir les gens qui habitent à Uranium City et les citoyens de Camsell Portage, Black Lake, Fond du Lac et Stoney Rapids.

J'ai rencontré des gens de ces collectivités et des représentants de Transports Canada à la fin de l'été. Ces derniers nous ont dit qu'une présentation avait été faite au Conseil du Trésor en vue de permettre au gouvernement fédéral, espérait-on, de construire dans le bassin de l'Athabasca de concert avec le gouvernement provincial, une route qui constituerait le seul lien entre ces localités. En hiver, le seul moyen de transport est par la voie des airs. Où en est la demande du Conseil du Trésor? Pouvons-nous compter cette année sur la construction d'une route hivernale qui offrirait aux citoyens de ces localités